



OIC/CFM-40/2013/INF/RES/FINAL

**RÉSOLUTIONS  
SUR  
LES AFFAIRES DE L'INFORMATION  
ADOPTÉES PAR LA  
40<sup>ÈME</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

*(Session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable)*

**CONAKRY, REPUBLIQUE DE GUINEE**

**09-11 DECEMBRE 2013**

## INDEX

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
1/40-INF	Résolution n° 1/40-INF sur l'octroi du statut d'institution affiliée de l'OCI au Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI	2
2/40-INF	Résolution n° 2/40-INF sur le lancement d'une chaîne de télévisions satellitaires de l'OCI	4
3/40-INF	Résolution n° 3/40-INF sur l'octroi au Forum de la Presse de l'OCI le statut d'institution affiliée	6
4/40-INF	Résolution n° 4/40-INF sur le déploiement médiatique à l'étranger à travers des mécanismes visant à corriger l'image de l'Islam et des musulmans en Europe et en Amérique du Nord	8
5/40-INF	Résolution n° 5/40-INF sur la proposition d'un programme d'information consacré à la mise en valeur de la place et du rôle du continent africain dans le monde islamique	10

## RESOLUTION N° 1/40-INF

### SUR

#### L'OCTROI DU STATUT D'INSTITUTION AFFILIEE DE L'OCI AU FORUM DES AUTORITES DE REGULATION DE L'AUDIOVISUEL DES ETATS MEMBRES DE L'OCI

*La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable) , tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),*

**Rappelant** la Résolution n° : 1/39-INF adoptée la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (session de la solidarité pour le développement durable) tenue du 1<sup>er</sup> au 3 Mouharram 1434 AH (15-17 novembre 2012), à Djibouti, République de Djibouti, concernant la ratification des décisions de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information;

**Rappelant** les objectifs et principes de la Charte de l'Organisation de la Coopération islamique, en particulier ceux qui appelle au renforcement de la solidarité entre les pays islamiques et au renforcement des capacités à protéger leur sécurité, leur souveraineté, leur indépendance et leurs droits nationaux;

**Consciente** du fait que la consolidation des relations de collaboration transfrontalière pour le partage d'informations et d'expériences visant la promotion de la coopération dans le domaine de la régulation de l'audiovisuel sera profitable à toutes les autorités et/ou institutions de régulation de l'audiovisuel dotées de fonctions et de responsabilités similaires dans les Etats membres de l'OCI;

**Rappelant** les résolutions de la 9<sup>ème</sup> session du Comité permanent pour l'information et les affaires culturelles (COMIAC), tenue du 10 au 13 octobre 2010 à Dakar;

**Rappelant** l'adoption de la Déclaration conjointe du Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel dans les Etats Membres de l'OCI lors de sa première réunion ayant consacré le lancement dudit Forum le 17 novembre 2011 à Istanbul;

**Ayant examiné** la résolution 11/9-INF sur l'établissement du Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats Membres de l'OCI, issue de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres de l'information, qui s'est tenue les 19 et 20 avril 2012, à Libreville au Gabon;

**Ayant adopté** la Charte du Forum des des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI (OIC/IBRAF-2/2012/CHARTER) lors de sa deuxième réunion annuelle, tenue les 2 et 3 octobre 2012 à Djeddah;

**Exhortant** le Forum des des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI à favoriser le dialogue et la coopération entre les autorités et/ou les

institutions existantes de régulation de l'Audiovisuel qui ont les mêmes fonctions et responsabilités dans les États membres de l'Organisation;

**Se félicitant** de la nomination du Dr Hamid Ersoy au poste de premier secrétaire exécutif du Forum;

**Réaffirmant** que la Charte de l'Organisation de la Coopération islamique sera le document d'orientation du Forum;

**Réaffirmant** la nécessité de propager la paix et de préserver la sécurité et la stabilité dans le monde islamique, ainsi que la nécessité de fournir un environnement empreunte de confiance mutuelle, de coopération et de solidarité entre les pays islamiques;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général soumis à la Conférence:

1. **EXHORTE** les États membres à prendre les mesures nécessaires pour encourager leurs autorités et/ou leurs institutions nationales concernées par la régulation de l'Audiovisuel et qui ont les mêmes fonctions et responsabilités, à coopérer avec le Forum des autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI, qui sera une plate-forme pour la mise en place d'une coordination régulière, ainsi qu'à l'encourager et à promouvoir la communication et la coopération entre les parties concernées dans les États membres.
2. **OFFRE** au Forum des autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI, le statut d'institution affiliée de l'Organisation pour lui permettre de mener ses activités visant à assurer l'échange d'informations, de vues et d'expériences sur les questions communes liées aux services de l'audiovisuel.
3. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41<sup>ème</sup> Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 2/40-INF  
SUR**

**LE LANCEMENT D'UNE CHAÎNE DE TELEVISION**

**SATELLITAIRE DE L'OCI**

*La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable) , tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),*

**Rappelant** la résolution n° : 1/39-INF adoptée la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (session de la solidarité pour le développement durable) tenue du 1<sup>er</sup> au 3 Mouharram 1434 AH (15-17 novembre 2012), à Djibouti, République de Djibouti, concernant la ratification des décisions de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information;

**En application** de l'esprit des résolutions des sommets islamiques antérieures, en particulier la 3<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue à La Mecque et du Sommet de Dakar, ainsi que des sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères et de la Conférence islamique des ministres de l'Information;

**Tenant compte** du rôle important des médias, en particulier l'audiovisuel à l'ère de la mondialisation;

**En réponse** aux demandes répétées parvenues au Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique, aux institutions religieuses, au secteur privé et à la société civile dans les États membres;

**Prenant note** des sollicitations exprimées par les participants à la réunion constitutive du Forum des autorités de régulation de l'audiovisuel dans les Etats membres de l'Organisation, tenue à Istanbul – République de Turquie, les 17 et 18 novembre 2011, invitant l'Organisation à réfléchir sérieusement au lancement d'une chaîne satellitaire islamique internationale, dans le cadre de l'Organisation de Coopération Islamique, à même de défendre les intérêts des Etats membres de l'Organisation au nom de la solidarité islamique, de faire face aux campagnes de dénigrement contre l'Islam et les Musulmans, de traiter des questions touchant le monde islamique telles l'islamophobie, Al Qods, la coopération économique entre les Etats membres, la lutte contre la pauvreté, le commerce intra-OCI, le tourisme, les sciences et technologies, la santé, entre autres, tout en mettant en lumière les capacités d'attraction des investissements dans les Etats membres ;

**Consciente** de l'impérieuse nécessité et de l'importance, à l'ère de la mondialisation, d'une chaîne de télévision médiatique satellitaire au nom de (OIC) dans le cadre de l'Organisation de Coopération Islamique, traitant des questions du monde islamique, défendant ses intérêts, rendant ainsi tangibles les principes de solidarité islamique, ainsi que du rôle capital que peut jouer cette chaîne pour faire échec au campagnes répétées de dénigrement de l'Islam et des Musulmans, notamment eu égard de l'existence d'un secteur privé à même de financer le lancement et la gestion de cette chaîne:

1 - **RENOUVELLE** son soutien à la résolution adoptée par la 4<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique sur la validation du lancement du projet de la chaîne de télévision satellitaire de l'OCI sous l'égide de l'Organisation de la Coopération islamique qui a déjà été approuvé en principe par la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence des ministres de l'Information tenue les 19 et 20 avril 2012, à Libreville en République Gabon.

2 - **APPRECIÉ** les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI Secrétariat général qui a invité les États membres à la réunion ouverte qui a eu lieu le 23 et 24 février 2012, au siège du Secrétariat général, pour discuter de tous les aspects liés à ce projet, y compris en prenant note des offres de l'Égypte, du Qatar, de la Jordanie et la Turquie d'abriter le siège de la chaîne satellitaire de l'OCI tout en laissant au secteur privé qui investira dans le projet, le soin de déterminer le paus du siège de la chaine. Prend note également de la formation d'un comité spécial chargé de suivre la réalisation du processus de lancement de la chaîne satellitaire de l'OCI, comité composé de l'Afghanistan, de l'Iran, de la Turquie, de l'Arabie Saoudite, du Sénégal, du Gabon, de la Palestine, du Qatar, de l'Égypte et de la Mauritanie, en plus du Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique.

3 - **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41<sup>ème</sup> Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

## RESOLUTION N° 3/40-INF

### SUR

### L'OCTROI AU FORUM DE LA PRESSE DE L'OCI LE STATUT D'INSTITUTION AFFILIEE

*La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable) , tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),*

**Rappelant** les objectifs et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en particulier ceux réclamant des droits humains universels et le dialogue entre les civilisations, qui constituent des motifs de base pour la coopération entre les professionnels et organes de la presse des pays de l'OCI et leurs homologues à travers le monde;

**Réalisant** que la création d'une organisation intergouvernementale, non lucrative et non partisane de la Presse serait bénéfique pour unir les organisations des médias internationaux, les agences gouvernementales des Etats membres de l'OCI ou opérant dans la région de l'OCI et l'organisation de la presse;

**Rappelant** la résolution No. 5/9-INF sur la création du Forum de la Presse de l'OCI (FPO) adoptée par la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres de l'information qui s'est tenue à Libreville, République Gabonaise, les 19 et 20 Avril 2012;

**Rappelant** la résolution No. 1/39-INF adopté par le 39<sup>ème</sup> Conseil des Ministres étrangers tenu à Djibouti le 17 Novembre 2012 sur l'approbation des résolutions de la 9<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de l'information;

**Rappelant** le statut et la Déclaration sur la création du Forum de la Presse de l'OCI (FPO) adopté par la réunion préparatoire des Etats membres de l'OCI, qui s'est tenue les 24-25 Juin 2013 à Ankara, en Turquie, et diffusés par le Secrétariat Général de l'OCI avec la Note verbale no. OIC/INF-06/2013/5510 daté 3 Octobre 2013.

**Encourageant** le Forum de la Presse de l'OCI (FPO) à promouvoir l'égalité d'accès à l'information publique fiable dans le monde entier et fournir des normes les plus hautes du journalisme qui mettent l'accent sur la précision, l'équilibre, l'impartialité et la responsabilité;

**Encourageant** le FPO à devenir un point focal et à assurer un échange plus large de nouvelles et d'informations entre les professionnels des médias dans les pays de l'OCI et partout dans le monde;

**Réaffirmant** que la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique doit être le document de référence pour le Forum;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général de l'OCI présenté au Conseil:

1. **SE FELICITE** de la création du Forum de la Presse de l'OCI (FPO) ayant son siège à Istanbul et accepte de lui accorder le statut d'institution affiliée à l'OCI.
2. **INVITE** tous les Etats Membres de l'OCI à signer le Statut du FPO et à en devenir membres.
3. **INVITE** tous les États membres de l'OCI à prendre les mesures nécessaires, afin d'encourager leurs organes de presse nationaux à collaborer avec le Forum de la presse de l'OCI (FPO).
4. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères et au 10<sup>ème</sup> Conseil des Ministres de l'Information.



**RESOLUTION N°: 4/40-INF**  
**SUR**  
**LE DEPLOIEMENT MEDIATIQUE A L'ETRANGER A TRAVERS**  
**DES « MECANISMES VISANT A CORRIGER L'IMAGE DE L'ISLAM ET**  
**DES MUSULMANS EN EUROPE ET EN AMERIQUE DU NORD**

*La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable) , tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),*

**Rappelant** la résolution n° : 1/39-INF adoptée la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (session de la solidarité pour le développement durable) tenue du 1<sup>er</sup> au 3 Mouharram 1434 AH (15-17 novembre 2012), à Djibouti, République de Djibouti, concernant la ratification des décisions de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information;

**Se fondant** sur la résolution 1/38-INF sur le secteur de l'information, s'agissant notamment de l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 38<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, « Session de la paix, de la coopération et du développement », tenue à Astana – République du Kazakhstan, du 28 au 30 juin 2011 ;

**Se fondant** sur la résolution 1/37-INF sur les questions de l'information, s'agissant notamment de l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 37<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, « Session pour une vision commune pour davantage de sécurité et de prospérité dans le monde islamique », tenue à Douchanbe – République du Tadjikistan, du 18 au 20 mai 2010 ;

**Se fondant également** sur la résolution 1/8-INF sur l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 8<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Rabat - Royaume du Maroc, les 27 et 28 janvier 2009 ;

**Rappelant** la résolution 1/35-INF sur le secteur de l'information et de la communication (Point C) relative à l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 35<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères « Session de la Prospérité et du Développement », tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429H (18-20 juin 2008) ;

**Rappelant** la résolution 1/8-INF (COMIAC) sur les questions de l'information, adoptée par la 8<sup>ème</sup> Session du Comité Permanent pour l'Information et les affaires culturelles, tenue à Dakar, République du Sénégal, du 22 au 24 Chawal 1427H (13-15 novembre 2006) ;

**Se référant** à la résolution 1/8-INF sur l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 8<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Rabat - Royaume du Maroc, les 27 et 28 janvier 2009 ; **Vu** les résolutions de la 7<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Djeddah – Royaume d'Arabie Saoudite les 20 et 21 Chaabane 1427H (13 et 14

septembre 2006), notamment le point 1<sup>er</sup> relatif à l'interaction avec les médias étrangers ;

**Se fondant** sur les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à La Mecque - Royaume d'Arabie Saoudite, les 7 et 8 décembre 2005, notamment le point VII relatif à la nécessité de coopérer efficacement avec les médias étrangers afin de permettre au monde musulman d'exposer son point de vue au sujet des évènements qui se produisent sur la scène internationale ;

**Ayant pris connaissance** du rapport du Secrétaire général sur les questions de l'information, présenté à cette Session, notamment les paragraphes relatifs à ses déplacements et à ses activités visant à mettre en relief la noblesse de l'Islam et à exposer son point de vue sur les événements que connaît le monde :

1. **SALUE** les efforts consentis par le Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique pour l'interaction avec les médias étrangers, y compris la tenue à Bruxelles, capitale de la Belgique, les 15 et 16 février 2012, d'un atelier sur le thème de « la déformation de l'image de l'Islam et des musulmans dans les médias occidentaux », ainsi que d'une réunion ouverte au niveau des experts, les 25 et 26 février 2013 à au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, sur le déploiement médiatique à l'étranger et les recommandations importantes qui en sont issues, notamment l'approbation du document présenté par le Secrétariat général intitulé « proposition de créer des mécanismes pour corriger l'image de l'Islam et des musulmans en Europe et en Amérique du Nord », de même que l'exhortation à sa mise en œuvre et l'approbation de la proposition de l'Etat du Koweït pour établir un fonds de dotation pour défendre les valeurs et les sanctuaires de l'Islam, grâce à l'appui des Etats membres de l'OCI et le secteur privé, étant entendu que ce fonds de dotation sera à but non lucratif et basé sur des activités d'investissement dont les revenus seront destinés à couvrir l'interaction avec les médias étrangers sur les questions liées à l'islamophobie, en vue de corriger l'image déformée de la religion islamique et de défendre ses sanctuaires et ses symboles. Le siège de ce fonds de dotation sera au Koweït tandis qu'un comité composé de l'État du Koweït, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Royaume hachémite de Jordanie et du Secrétariat général de l'OCI sera mise en place afin de gérer le fonds et de lui fournir les ressources financières nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
2. **REAFFIRME** la nécessité de mobiliser les moyens permettant de financer les projets relatifs à l'interaction avec les médias étrangers, y compris l'éventualité de créer un Fonds alimenté sur une base volontaire par les Etats, les institutions et les particuliers. La mise en place de ce Fonds est une nécessité afin de lancer l'action effective d'interaction avec les médias étrangers dans l'intérêt du monde islamique.
3. **INVITE** les groupes des ambassadeurs de l'OCI dans le monde à s'intéresser aux activités médiatiques et à interagir avec les médias étrangers pour soutenir les causes islamiques.

4. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41<sup>ème</sup> Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**RESOLUTION N° 5/40-INF**  
**SUR**  
**LA PROPOSITION D'UN PROGRAMME D'INFORMATION CONSACRE A**  
**LA VALORISATION DE LA PLACE ET DU ROLE DU CONTINENT**  
**AFRICAIN DANS LE MONDE ISLAMIQUE**

*La quarantième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (session du dialogue des civilisations, facteur de paix et de développement durable) , tenue à Conakry, République de Guinée, 06-08 Safar 1435 h (09-11 Décembre 2013),*

**Rappelant** la résolution n° : 1/39-INF adoptée la 39<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (session de la solidarité pour le développement durable) tenue du 1<sup>er</sup> au 3 Mouharram 1434 AH (15-17 novembre 2012), à Djibouti, République de Djibouti, concernant la ratification des décisions de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information;

**Conscient** de ce dont jouissent les Etats africains membres de l'Organisation de la coopération islamique en termes de capacités et de potentiels dans différents secteurs, mais qui ont besoin d'être mis en perspective et médiatisés pour sensibiliser le public à ce sujet à travers un programme d'information spécial;

**Rappelant** la résolution 1/33-INF sur le rôle de l'information et de la communication dans la promotion des causes justes de l'Islam et la mise en relief de sa noblesse, adoptée par la 33<sup>ème</sup> Session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue du 19 au 21 juin 2006 à Bakou - République d'Azerbaïdjan ;

**Se référant** aux conclusions de la 3<sup>ème</sup> Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à La Mecque – Royaume d'Arabie Saoudite, les 7 et 8 décembre 2005, notamment en son Point 7 relatif à la nécessité de l'interaction avec les médias étrangers de manière efficiente permettant au monde islamique de présenter ses visions à l'égard des développements sur la scène internationale ;

**Saluant** les orientations et mesures proposées par le Secrétaire général quant à la nécessité de redynamiser le secteur de l'information et de la communication et d'intensifier les efforts médiatiques, afin de mettre en relief les activités de l'OCI dans les médias des Etats membres :

- 1 - **SALUE** les efforts du Secrétariat de l'Organisation de la Coopération islamique pour mettre en œuvre le programme spécial d'information sur le continent africain en vue de mettre en évidence sa position et son rôle dans le monde musulman, notamment, à travers la convocation les 25 et 26 février 2013 au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, d'une réunion à composition non limitée au niveau des experts sur la mise en œuvre du programme spécial d'information sur le continent africain et qui a abouti à des recommandations importantes.
- 2 - **RENOUVELLE** son appel à mettre en évidence les capacités et le rôle des pays africains membres de l'Organisation de la Coopération islamique dans la promotion de la solidarité islamique et ce, à travers un programme d'information

publique, en particulier sur le continent africain pour faire connaître la situation de ce continent dans le monde musulman, et **SALUE** les États membres intéressés au parrainage des projets contenus dans ce programme d'information ou certains d'entre eux et dans ce cadre :

- a. Se félicite de la décision du Royaume du Maroc d'accueillir le forum d'information traitant des médias qui vise à examiner les opportunités d'investissement et à mettre l'accent sur les potentialités immenses dont recèlent ces États. Ceci vise à améliorer l'image de l'Afrique dans les médias et à mettre fin au stéréotype négatif qui présente le continent comme une région où sévissent pauvreté et instabilité. En marge de ce forum, une exposition sera organisée pour promouvoir les potentialités de l'Afrique, ainsi que des représentations folkloriques et culturelles.
- b. Certains pays africains membres de l'OCI supervisent le financement de la production dans les trois langues officielles de l'OCI (arabe, anglais et français), d'un film documentaire de 10 à 15 minutes sur les opportunités d'investissement dans les pays africains concernés, étant entendu que le Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation de la Coopération islamique distribuera ce film à tous les États membres de l'Organisation en vue de sa diffusion à travers leurs chaînes de télévision.
- c. Les États africains membres de l'Organisation fournissent au Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation la matière journalistique, les statistiques, les informations, les images et la matière audiovisuelle afin qu'il élabore des dossiers d'information (audiovisuels et écrits) dans les trois langues de travail de l'OCI, portant sur les opportunités d'investissement dans le continent africain et les moyens de les mettre à profit.
- d. Le lancement d'une campagne d'information, de paire avec une campagne de relations publiques relatives, toutes deux, au projet de chemin de fer reliant Dakar à Port Soudan et mettre en lumière la pertinence de ce projet historique pour l'investissement.
- e. Le Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation sélectionne des journalistes des États membres et les dépêche en missions sur le terrain dans quelques États africains en compagnie de représentants du Département de l'information de l'OCI, et ce, dans le but de s'informer et de prendre langue directement avec les responsables sur place. Il s'agira aussi de rencontres et de reportages spécialisés à diffuser dans tous les médias.
- f. La diffusion dans les médias des statistiques du Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamique (SESRIC) sur le potentiel et les capacités, en taux et en chiffres, dans les États africains membres, et ce, en les joignant aux reportages et en les transmettant aux différents médias à travers une base de données spéciale au Département de l'information.

- 4 - **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 41<sup>ème</sup> Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

res-Info  
Teysir / keita  
12/12/2013 11:13 AM